

# PASSERELLE

Bulletin de transfert de connaissances  
sur la participation sociale des personnes handicapées au Québec

## >>> LES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES : 10 ANS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE

Lors de l'adoption de la politique gouvernementale À part entière en 2009, les plans d'action annuels produits par les organisations assujetties à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (Gouvernement du Québec 2004) ont été identifiés comme étant l'un des principaux outils de mise en œuvre de cette politique. Ce numéro de *Passerelle* présente l'évolution du taux de production des plans d'action des ministères, des organismes publics, incluant les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, et des municipalités pour la décennie 2009-2019. Ensuite, ce numéro présente les principaux thèmes visés par les mesures dans les plans d'action de ces mêmes organisations depuis 2012-2013, ainsi que la progression de la qualité des plans d'action depuis 2014-2015.

### En 10 ans, le taux de production des plans d'action a augmenté de 67 % à 97 %

Entre 2009-2010 et 2018-2019, le taux de production des ministères, organismes publics et municipalités a considérablement augmenté, passant de 67 % à 97 % (tableau 1). Il s'agit d'une hausse de 30 points de pourcentage. Cette augmentation s'observe autant chez les ministères et organismes publics (70 % à 99 %) que chez les municipalités (63 % à 93 %). De 2009-2010 à 2018-2019, un total de 32 201 mesures ont été prévues dans les plans d'action des ministères et organismes publics (12 388 mesures) et des municipalités (19 813 mesures) afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées (données non présentées).

OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

*conjuguer*  
nos forces

.....  
*Passerelle* est une publication de l'Office des personnes handicapées du Québec. L'objectif poursuivi par ce bulletin est de diffuser les données les plus récentes sur la participation sociale des personnes handicapées.  
.....

Tableau 1

Organisations ayant produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, 2009-2010 à 2018-2019

	Assujetties à l'article 61.1	Assujetties qui ont produit un plan d'action		Nombre de mesures inscrites	Nombre moyen de mesures
	n	n	%	n	n
2018-2019	183	177	96,7	4 215	23,8
2017-2018	180	172	95,6	4 092	23,8
2016-2017	180	159	88,3	3 666	23,1
2015-2016 <sup>1</sup>	154	136	88,3	3 260	23,8
2014-2015	168	140	83,3	3 088	21,7
2013-2014	165	135	81,8	3 140	22,6
2012-2013	168	142	84,5	3 091	21,2
2011-2012	168	120	71,4	2 666	21,5
2010-2011	172	121	70,3	2 586	20,9
2009-2010	171	115	67,3	2 397	20,3

<sup>1</sup> Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux assujettis à l'article 61.1 de la *Loi* depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (Gouvernement du Québec 2015) n'ont pas produit de plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2015-2016.

**Les thèmes les plus visés dans les plans d'action sont la sensibilisation et la formation pour les ministères et organismes publics et l'accès aux activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture pour les municipalités**

Lors de l'analyse des plans d'action des ministères, des organismes publics et des municipalités, chacune des mesures est résumée par un ou deux mots-clés afin d'identifier les catégories d'obstacles et thèmes qui sont les plus visés. Le tableau 2 présente les cinq thèmes les plus visés par les ministères et organismes publics ainsi que par les municipalités depuis 2012-2013.

En ce qui a trait aux ministères et organismes publics, les thèmes les plus visés par les mesures depuis 2012-2013 sont les suivants : la sensibilisation et la formation (2 432 mesures) ; le travail (2 184 mesures) ; la mise en œuvre et le respect des dispositions législatives, notamment la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées et le processus d'approvisionnement (2 086 mesures) ; l'accessibilité des immeubles des ministères et des organismes publics (2 041 mesures) ; ainsi que les communications accessibles (2 019 mesures).

Du côté des municipalités, l'analyse des plans d'action révèle que les thèmes les plus visés par les mesures depuis 2012-2013 sont l'accès aux activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture (4 318 mesures) ; l'accessibilité des édifices municipaux (3 435 mesures) ; la sensibilisation et la formation (2 537 mesures) ; les déplacements et le transport (2 240 mesures) ainsi que la mise en œuvre des dispositions législatives existantes (1 544 mesures).

Tableau 2

Obstacles ou thèmes visés par les mesures prévues dans les plans d'action des ministères, des organismes publics et des municipalités de 2012-2013 à 2018-2019

	Nombre de mesures
<b>Ministères et organismes publics</b>	
<i>Sensibilisation et formation</i>	2 432
<i>Travail</i>	2 184
<i>Mise en œuvre et respect des dispositions législatives existantes</i>	2 086
<i>Accessibilité des immeubles des ministères et organismes publics</i>	2 041
<i>Communications accessibles</i>	2 019
<b>Municipalités</b>	
<i>Accès aux activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture</i>	4 318
<i>Accessibilité des édifices municipaux</i>	3 435
<i>Sensibilisation et formation</i>	2 537
<i>Déplacements et transport</i>	2 240
<i>Mise en œuvre et respect des dispositions législatives existantes</i>	1 544

### La qualité des plans d'action : une amélioration modeste

L'Office des personnes handicapées du Québec a développé un indice de qualité qui permet d'attribuer une note variant de 0 à 100<sup>1</sup> à chacun des plans d'action en fonction des critères suivants : la couverture des aspects légaux relatifs au plan d'action et la qualité du bilan ; la conformité avec les guides pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ; les caractéristiques des mesures et la prise en compte de la politique À part entière ; ainsi que l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

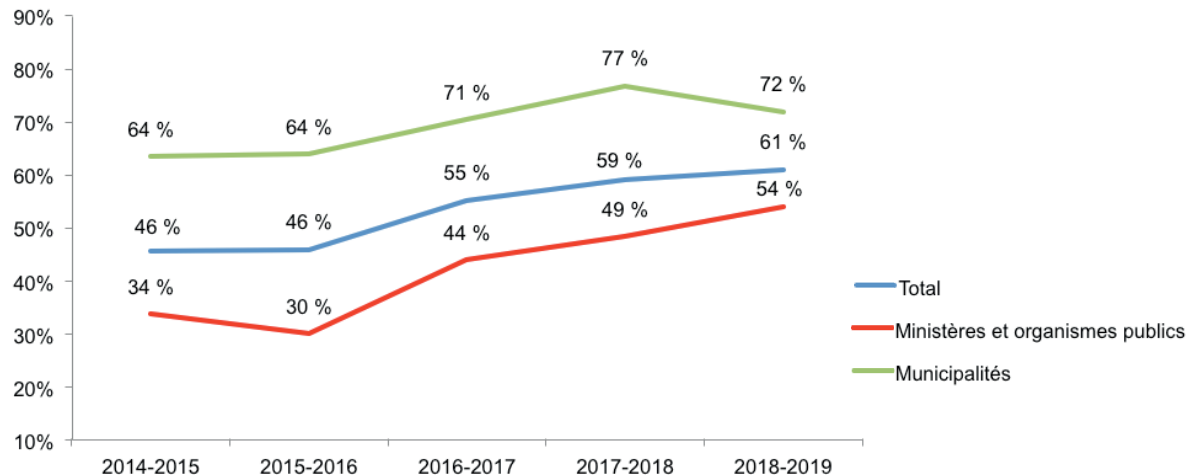
### En 2018-2019, 61 % des plans d'action sont de bonne, très bonne ou d'excellente qualité comparativement à 46 % en 2014-2015

En 2014-2015, 46 % des plans d'action des ministères, organismes publics et municipalités étaient de bonne (22 %), très bonne (17 %) ou d'excellente qualité (7 %). Cette proportion a augmenté jusqu'en 2018-2019 (figure 1), où 61 % des plans d'action sont de bonne (23 %), très bonne (28 %) ou d'excellente qualité (10 %). Entre 2014-2015 et 2018-2019, la proportion des plans d'action de qualité moyenne a légèrement diminué, passant de 40 % à 35 %. Pendant la même période, la proportion des plans d'action de qualité passable a également diminué de 15 % à 4,5 % (données non présentées).

<sup>1</sup> Afin de faciliter l'interprétation, les résultats obtenus sont regroupés en 5 catégories. Un plan d'action ayant un pointage de 80 ou plus est considéré comme excellent ; de 70 à moins de 80, très bon ; de 60 à moins de 70, bon ; de 40 à moins de 60, moyen ; et de moins de 40, passable.

Figure 1

Organisations ayant produit un plan d'action de bonne, très bonne ou d'excellente qualité, 2014-2015 à 2018-2019



## Conclusion

Les données 2009-2019 des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées permettent d'observer que le taux de production a nettement augmenté entre 2009-2010 et 2018-2019, passant de 67 % à 97 %. Le thème qui a été le plus visé par les mesures des plans d'action des ministères et organismes publics depuis 2012-2013 est la sensibilisation et la formation, tandis que pour les municipalités, il s'agit de l'accès aux activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture. L'Office est aussi en mesure d'observer une amélioration modeste de la qualité des plans d'action pour l'ensemble des organisations assujetties. Cette qualité varie selon le type d'organisation et bien évidemment, elle varie selon chaque plan d'action. Pour ces raisons, l'Office a fait de l'amélioration de la qualité des plans d'action un des objectifs de son plan stratégique 2020-2024.

## >>> RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, 69 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2004). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : RLRQ, c. E-20.1, à jour au 1<sup>er</sup> juin 2020*, [En ligne]. [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-20.1>] (Consulté le 11 novembre 2020).
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2020). *Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées : 10 ans de mise en œuvre de la politique À part entière : bilan 2009-2019*, Drummondville, Secrétariat général, communications et affaires juridiques, L'Office, 114 p.

CE DOCUMENT PEUT ÊTRE OBTENU  
SUR DEMANDE EN MÉDIAS ADAPTÉS.

Téléphone : 1 800 567-1465  
Télocopieur : 819 475-8753  
Téléscripteur : 1 800 567-1477  
[evaluation@ophq.gouv.qc.ca](mailto:evaluation@ophq.gouv.qc.ca)

[www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca)